

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 137

Représenté(s) : 47

Votant(s) : 184

Excusé(s) : 7

Absent(s) : 15

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE**  
**DU GRAND REIMS**

**SEANCE DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023**

Le jeudi 21 décembre 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 15 décembre 2023, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Étaient présents :**

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Raymond AYALA, Mme Maryline BAILLY, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Marcel BENCIVENGO, M. Christian BERLOT, Mme Laurence BILLY, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUDVILLE, M. Pascal BOUILLIE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Nicolas CARNOYE, M. Francky CARON, M. Philippe CHARDONNET, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Nicolas DARGENT, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Marie DEPAQUY, M. Thierry DESIRA, M. Gilles DESSOYE, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Régis FRANCQUE, M. Claude GACHET, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Charles GOSSARD, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Alain HIRAUT, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, Mme Jeanne JACQUET, Mme Martine JOLLY, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, M. Guy LECOMTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Julien LEPITRE, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, Mme Zabbaou LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Eric MALTOT, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Jean MICHEL, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Christophe PATINET, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Denis PONCELET, M. Dominique POTAR, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, Mme Marie ROZE, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. André SECONDE, M. Jean-Luc SENE, M. Michel SICRE, Mme Armelle SIMON, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPLY, M. Patrick TCHANGA, M. André TETENOIRE, M. Freddy THOMAS, M. Alain TOULLEC, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Alain WANSCHOOR, M. Yves MARLY (suppléant de M. Jean-Pierre ARNAUD), M. Alain TOCUT (suppléant de M. Jean-Pierre JOREZ), Mme Anne-Sophie ROMAGNY (suppléant de Monsieur Dominique LECLERE), M. Urbain HUART (suppléant de Mme Marie-Noëlle RAINON), Mme Hélène COLZY (suppléant de M. Jean-Pierre RONSEAUX), M. Clément GOELDEL (suppléant de M. Bernard WEILER)

**Étaient représenté-e-s :**

M. François BARONNET a donné pouvoir à Philippe CHARDONNET, M. Patrick BEDEK a donné pouvoir à Catherine VAUTRIN, Mme Florence BERTHON a donné pouvoir à Michel KELLER, M. Raphaël BLANCHARD a donné pouvoir à Jean-Marc ROZE, Monsieur Corentin CENTA a donné pouvoir à Sarah DA COSTA, M. Fabien CHARPENTIER a donné pouvoir à Conrad CHER, M. Christophe CORBEAUX a donné pouvoir à Valérie CHAUMET, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Charles GERMAIN, Mme Laurence DEPLAINE a donné pouvoir à Bruno COCHEMÉ, Mme Anny DESSOY a donné pouvoir à Martine JOLLY, Mme Anne DESVERONNIERES a donné pouvoir à Katia BEAUJARD, M. Robert D'HARCOURT a donné pouvoir à Julien LEPITRE, Mme Touria DOUAH a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à François MOURRA, M. Thomas DUBOIS a donné pouvoir à Alain WANSCHOOR, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Alban DOMINICY, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY a donné pouvoir à Régis FRANCQUE, Mme Audrey GARDEBLED a donné pouvoir à Jean MARX, Mme Laurence GARUS a donné pouvoir à Jean LETISSIER, M. Pierre GEORGIN a donné pouvoir à Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Damien GIRARD a donné pouvoir à Maryline BAILLY, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Martial DUPIN, M. Jean-Jacques GOUAULT a donné pouvoir à Hervé CHEF, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Thibault LOCQUARD, M. Serge HIET a donné pouvoir à André TETENOIRE, Mme Muriel JACQUIOT a donné pouvoir à Bertrand BOILLY, Mme Cathy LAURIN a donné pouvoir à Colette MACQUART, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Edouard BARON, M. Dominique LEDEME a donné pouvoir à Zabbaou LIMAN, Mme Marie-Claire LESIEUR a donné pouvoir à Charles GOSSARD, Mme Catherine MALAISE a donné pouvoir à Nadine POULAIN, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Armelle SIMON, M. Arnaud NININ a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, Mme Annie PERRARD a donné pouvoir à Eric LEGER, Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Kevin PONCIN a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Yann VELLY, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Mounya TAGGAE a donné

pouvoir à Patrick TCHANGA, M. Daniel VAQUETTE a donné pouvoir à Philippe SALMON, Mme Elizabeth VASSEUR a donné pouvoir à Mario ROSSI, M. Vincent VERSTRAETE a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Jean-Marie VIEVILLE a donné pouvoir à Denis PONCELET, M. Philippe WATTIER a donné pouvoir à Pascal LABELLE

**Étaient excusé-e-s :**

Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Bruno ARIZZI, M. Jean-Robert AUGUSTE, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, M. Alain DE CEULENEER, M. Franck JACQUET

**Étaient absent-e-s :**

M. Eric AMMEUX, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Franck ASSELIN, M. Franck BAILLY, Mme Nathalie BELAMY, M. Vincent BENNEZON, M. Cyrille DUTERNE, M. Pascal GARNOTEL, M. Didier HENRIET, M. Thierry JOBART, M. Patrice MOREL, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Jean-Christophe POINS, Mme Sylvie PORET, M. Bernard THIERY

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Raymond AYALA, M. Fabien CHARPENTIER, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Véronique MARCHET, M. Dominique POTAR, M. Clément GOELDEL (suppléant de M. Bernard WEILER)

**Secrétaire** : Gilles DESSOYE

**Vice Secrétaire** : Franck NOEL

**Votes :**

Pour : 177      Contre : 0      Abstention : 1

**COMMUNE DE BEZANNES  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2  
BILAN DE LA MISE À DISPOSITION ET APPROBATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-39 et R.153-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu la décision du Bureau communautaire n°BC-2019-60 du 19 septembre 2019 définissant les modalités générales de mise à disposition du public des dossiers élaborés par les communes dans le cadre de procédures de modification simplifiée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bezannes, approuvé le 25 mars 2021,

Vu la délibération n°2023\_04\_723 du Conseil municipal de Bezannes du 3 avril 2023 sollicitant la Communauté urbaine du Grand Reims afin qu'elle prescrive la modification simplifiée n°2 du PLU,

Vu l'arrêté n°CUGR-DUPAARM-2023-025 de Madame la Présidente du 18 avril 2023 engageant la modification simplifiée n°2 du PLU de Bezannes,

Vu la décision n°MRAe2023ACGE79 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du 6 juillet 2023, émettant un avis favorable à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Bezannes,

Vu la décision n°CUG-DUPAARM-2023-003 de Madame la Présidente du 19 juillet 2023 ne soumettant pas la modification simplifiée n°2 du PLU de Bezannes à évaluation environnementale,

Vu le projet de modification simplifiée mis à disposition du public, en mairie de Bezannes et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims, du 4 septembre 2023 au 4 octobre 2023,

Vu sa délibération n°CC-2023-297 du 21 décembre 2023 émettant un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Bezannes en ce qui concerne les règles d'urbanisme applicables à l'intérieur du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté,

Vu la délibération n°2023\_12\_765 du Conseil municipal de Bezannes du 18 décembre 2023 émettant un avis favorable pour l'approbation par la Communauté urbaine du Grand Reims du bilan de la mise à disposition du public et du dossier de modification simplifiée du PLU,

Vu le bilan de la mise à disposition du public annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 14 décembre 2023,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de tirer le bilan de mise à disposition du public et d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Bezannes tels qu'annexés.

La présente délibération fera l'objet d'une publication électronique pendant deux mois sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims et sur le site internet de la commune et sur le portail national de l'Urbanisme. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- bilan de la mise à disposition,
- additif au rapport de présentation,
- règlement.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil  
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

## La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

**Catherine VAUTRIN**



**Secrétaire** : Gilles DESSOYE

**Vice Secrétaire** : Franck NOEL



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la communauté urbaine du Grand Reims le 26 décembre 2023 et de la réception en Préfecture le 26 décembre 2023. Identifiant : 051-200067213-20231221-186583-DE-1-1